

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01774 Numéro SIREN : 824 392 799 Nom ou dénomination : A2J CONSULTING
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2022 sous le numéro de dépôt 11287

A2J CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 63 Route de L'Aleau
49650 ALLONNES
824 392 799 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2022

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE
LE 20 JUL. 2022

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 6 108,34 euros de la manière suivante :

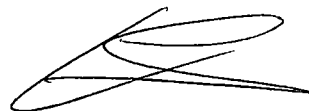
Bénéfice de l'exercice	6 108,34 €
Auquel s'ajoute le « report à nouveau » antérieur	12 111,41 €
Pour former un bénéfice distribuable de	18 219,75 €
En totalité au compte « autres réserves »	18 219,75 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

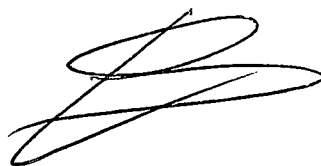
Certifié conforme
Le Président
Jérôme ADNIN



SAS A2J CONSULTING
63 RTE DE L ALEAU

49650 ALLONNES

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise : SAS A2J CONSULTING					Néant			
Adresse de l'entreprise : 63 RTE DE L ALEAU 49650 ALLONNES								
Numéro SIRET* : 82439279900022								
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12			
					Ex. N-1 clos le : 31/12/2020			
					Exercice N, clos le : 31/12/2021			
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*		010		012			
M	Incorporelles - Autres*		014		016			
M	Immobilisations corporelles*		028	12 083	030	3 512	8 571	4 306
	Immobilisations financières* (1)		040	3 379	042	2 976	403	374
Total I (5)			044	15 462	048	6 488	8 973	4 680
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*		050		052			
I	- Marchandises*		060	2 985	062		2 985	2 976
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064		066			2 084
C	Créances - Clients et comptes rattachés*		068	7 686	070		7 686	1 132
U	(2) - Autres* (3)		072	997	074		997	36
L	Valeurs mobilières de placement		080		082			
A	Disponibilités		084	6 396	086		6 396	7 000
N	Charges constatées d'avance*		092	159	094		159	
T	Total II		096	18 222	098		18 222	13 229
Total général (I + II)			110	33 684	112	6 488	27 196	17 909

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120			1 000	1 000
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126			100	100
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134			12 111	11 723
R Résultat de l'exercice	136			6 108	388
E Provisions réglementées	140				
Total I	142			19 320	13 211
Provisions pour risques et charges	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				20
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			4 243	1 377
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169)	172			3 633	3 300
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			7 876	4 697
Total général (I + II + III)	180			27 196	17 909
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	6 199
V ou créées au cours de l'exercice*					
I (3) Dont comptes courants d'associés	199	24	Prix de vente hors TVA des	184	
débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS A2J CONSULTING		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2021		31/12/2020	
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	13 030		13 885
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
Q	Production vendue services*	intracommunau.	217	218	31 556		21 164
D	Production stockée* (variatio stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	12 454		2
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	57 040		35 051
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	9 752		8 598
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-9		-179
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	17		
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	36 201		23 032
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :			244	1 269		1 238
	Rémunérations du personnel*			250			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
X	Dotations aux amortissements*			254	1 905		1 040
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)			262	88		462
Q	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles						
	Total des charges d'exploitation (II)			264	49 224		34 191
1	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	7 816		860
	Produits financiers (III)			280	2		
D	Produits exceptionnels (IV)			290			
I	Charges financières (V)			294			
V	Charges exceptionnelles (VI)			300	45		
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies			347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D			348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	1 665		472
2	BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	6 108		388
B - RESULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2			
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			312	6 108	314	
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			316			
I	Provisions non déductibles*			318	5 240		
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			322			
	Divers*,dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			324	2 917		
T	écart de valeurs liquidatives sur OPC			330	45		
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration						
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelle (44 sexies)	886	Zone franche urbaine (44 octies a)	887	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
	Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	931			
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	881	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	889	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septies)	983	
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	345					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	655	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	643	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	646	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	648	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	641	
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	649			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	13 891	354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				356		
E	Déficits antérieurs reportables * :						
	dont imputés/résultat :						
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	13 891	372

AUDIT EXPERT
SARL au capital de 250 000 €
Laurent JOUDON
5 Rue Joseph Meister
86000 POITIERS
Siret : 792 051 856

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

SOCIETE A2J CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 Euros

Siège social : 63 Route de l'Aleau

49650 ALLONNES

R.C.S : Angers 824 392 799

Aux associés de la Société A2J CONSULTING,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A2J CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

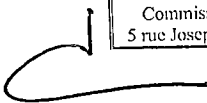
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.



Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Paris

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment au niveau des provisions effectuées concernant les titres de participations et les créances rattachées à ces participations. Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthode retenue par la société pour estimer ces provisions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

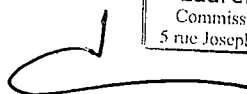
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

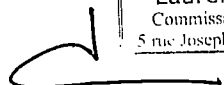
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Laurent JOUDON
Commissaire aux comptes
5 rue Joseph Meister - Poitiers

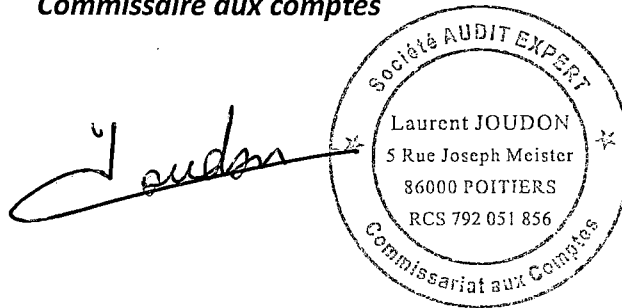
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le présent rapport comprenant 5 pages a été établi à Poitiers, le 23 juin 2022

Pour la société AUDIT EXPERT

LAURENT JOUDON

Commissaire aux comptes



	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial				
Autres immo.incorp.,avances & acptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage	2 258	765	1 493	233
Autres immobilisations corporelles	9 825	2 747	7 078	4 073
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 350	2 976	374	374
Autres immobilisations financières	29		29	
Total	15 462	6 488	8 973	4 680
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnement				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 985		2 985	2 976
Créances				
Clients et comptes rattachés	7 686		7 686	1 132
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	973		973	36
Autres créances	24		24	
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				2 084
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 396		6 396	7 000
Total	18 064		18 064	13 229
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	159		159	
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	159		159	
TOTAL ACTIF	23 684	6 488	27 196	17 909

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	Net au 31/12/2021	Net au 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	12 111	11 723
Résultat de l'exercice	6 108	388
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	19 320	13 211
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts		
Découverts, concours bancaires		20
Associés et dettes financières diverses		562
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 243	1 377
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel		
. Organismes sociaux		
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 665	472
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 968	2 267
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	7 876	4 697
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	27 196	17 909

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

	du 01/01/2021	%	du 01/01/2020	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/12/2021	CA	au 31/12/2020	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	13 030	29,22	13 885	39,62	-855	-6,16
Production vendue	31 556	70,78	21 164	60,38	10 392	49,10
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	12 454	27,93	2	0,01	12 452	#####
Total	57 040	127,93	35 051	100,01	21 989	62,73
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	9 752	21,87	8 598	24,53	1 154	13,42
Variations stock (marchandises)	-9	-0,02	-179	-0,51	170	95,14
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements	17	0,04			17	#####
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	36 201	81,19	23 032	65,71	13 170	57,18
Total	45 962	103,09	31 451	89,73	14 511	46,14
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	1 269	2,85	1 238	3,53	31	2,52
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations amortissements, dep. et prov.	1 905	4,27	1 040	2,97	865	83,13
Autres charges	88	0,20	462	1,32	-374	-81,00
Total	3 262	7,32	2 740	7,82	522	19,04
Résultat d'exploitation	7 816	17,53	860	2,45	6 956	808,86
Produits financiers	2	0,00			2	#####
Charges financières						
Résultat financier	2	0,00			2	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	7 818	17,54	860	2,45	6 958	809,09
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	45	0,10			45	#####
Résultat exceptionnel	-45	-0,10			-45	#####
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	1 665	3,73	472	1,35	1 193	252,71
Résultat de l'exercice	6 108	13,70	388	1,11	5 720	#####

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

SAS A2J CONSULTING
ANNEXE LIBRE
Du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS A2J CONSULTING
Au capital social de 1 000 €
Siège social : 63, route de l'Aleau
49650 ALLONNES
RCS ANGERS



BILAN- COMPTE DE RESULTAT – ANNEXE

L'ANNEXE

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'entreprise ne dépasse pas deux des trois seuils suivants :

-total du bilan : 27 196 (<= 350.000,00 €)
-chiffre d'affaires : 44 586 (<= 700.000,00 €)
-nombre de salariés : 0 (<=10)

elle n'est donc pas tenue d'établir d'annexe.

COVID-19

L'activité de la société n'a pas été impactée par la crise sanitaire liée au covid 19. Il n'a pas été fait recours au PGE. La crise sanitaire n'a donc pas eu de conséquence sur la présentation des comptes.